

## Séance du vendredi 04 octobre 2013

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 04 octobre 2013, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Jean de MOREL, Christian GOUX, Gérard LAVILLE, Christiane LECHANOINE, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Thierry MOURLON, Raymond ROBIN.

Absents excusés : Nelly GERVAISE (procuration Thierry MOURLON), Denis LETAN (procuration Christian GOUX), Christian MONTCUIT, Charly SAUSSAYE (procuration Michel BOIVIN).

### **I. Élection du secrétaire**

Jean LETELLIER a été élu secrétaire.

### **II. Procès-verbal de la séance du vendredi 23 août 2013**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **III. Concours national « villes et villages étoilés » : Attribution du label 2 étoiles à la commune de Blainville-sur-mer**

Le maire informe le conseil municipal de la remise du diplôme correspondant à la labellisation 2012 au concours « villes et villages étoilés » de l'ANPCEN (association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes).

### **IV. Dangerosité de la RD n°651**

Le maire donne lecture au conseil municipal de la réponse de monsieur Jean-François LE GRAND, président du conseil général, au sujet de la dangerosité de la circulation sur la RD 651 :

*« Monsieur le maire,*

*J'ai pris connaissance avec grande attention de votre courrier en date du 22 août 2013 concernant la dangerosité de la route départementale n°651, à hauteur de l'intersection avec la RD 244 ; et des modifications que vous proposez d'y apporter.*

*C'est bien volontiers que j'ai fait suivre votre requête à mes services afin qu'ils l'étudient dans le détail. Je ne manquerai pas de vous tenir informé, dans les plus brefs délais, de la suite qui pourra lui être réservée.*

*Je vous prie de croire, monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée. signé JF Le Grand »*

### **V. Sécurisation de la circulation dans le bourg**

Le maire informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion, le jeudi 17 octobre, à 10h30, à la mairie, au sujet de la sécurisation de la circulation dans le bourg.

Il fait état de ses entretiens avec monsieur DE PIERREPONT, au cours desquels il a demandé un plan d'aménagement d'une zone 30 portant sur les RD 244, RD 72, RD 536, et la voie communale du Hutrel à la mairie ; et suggéré un plateau surélevé entre la route du Hutrel et la RD 72, afin de protéger d'éventuels excès de vitesse la circulation piétonne entre les places de la Marine et de Zimmerbach.

### **VI. Vitraux de l'église : projet de réfection de la grande verrière du chœur et du premier vitrail en verre teinté de la nef**

Gérard LAVILLE, maire-adjoint aux travaux, présente le projet de restauration de deux des vitraux de l'église, à savoir la triple verrière du chœur et le vitrail n°12 de la nef. Il indique que ce projet est lié à une demande de subvention européenne plafonnée à 10 000 €.

Après en avoir débattu, le choix du conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean de MOREL)

- décide de confier les travaux de restauration des vitraux susvisés aux entreprises suivantes :

	Travaux sur les meneaux HT <b>entreprise BODIN</b>	Reconstitution des vitraux HT <b>M. Pascal FALLON</b>	<b>TOTAL HT</b>
Triple verrière du chœur	8 904.50 €	6 972.78 €	15 877.28 €
Vitrail n°12	1 738.00 €	3 784.38 €	5 522.38 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>10 642.50 €</b>	<b>10 757.16 €</b>	<b>21 399.66 €</b>

- sollicite le concours du syndicat mixte du Pays de Coutances, dans le cadre des aides financières européennes du programme LEADER, à hauteur de 10 000 € ;
- charge le maire de constituer et de signer le dossier de demande de subvention correspondant.

## Séance du vendredi 04 octobre 2013

### **VII. Restructuration du site de la mairie : aménagement des extérieurs**

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, rend compte du bon déroulement des travaux intérieurs. Il ajoute que, pour des raisons de mises à niveau indispensables au bon fonctionnement de la future mairie, il est nécessaire d'enclencher dès maintenant la phase d'aménagement des extérieurs de la mairie. Il présente les devis établis pour le relevé topographique à effectuer avant la réalisation des plans du projet des aménagements paysagers de l'opération.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>TVA 19.6%</b>	<b>Montant TTC</b>
Hubert MONTAIGNE	520.00 €	101.92 €	621.92 €
GEOMAT	720.00 €	141.12 €	861.12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le devis de monsieur Hubert MONTAIGNE pour la réalisation du plan topographique susvisé ;
- charge Christian GOUX, maire-adjoint, du suivi de cette affaire.

### **VIII. Travaux d'assainissement collectif à la Boivinerie : consultation pour contrôle du réseau**

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, donne le résultat de la consultation réalisée en vue du contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages exécutés.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>TVA 19.6%</b>	<b>Montant TTC</b>
ASUR Analyses et mesures 14 Pont-l'Evêque	5 642.50 €	1 105.93 €	6 748.43 €
SARL AUTO BILAN RÉSEAU 50 Couville	5 910.00 €	1 158.36 €	7 068.36 €
STGS SAS 50 Avranches	6 409.00 €	1 256.16 €	7 665.16 €
A3sn 35 Montauban-de-Bretagne	6 430.00 €	1 260.28 €	7 690.28 €
SATER SA 76 Darnetal	6 725.00 €	1 318.10 €	8 043.10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de l'entreprise ASUR, qui est la mieux-disante ;
- charge Christian GOUX, maire-adjoint, du suivi de cette affaire.

### **IX. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2012**

Christian GOUX, maire-adjoint, rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

La direction départementale des territoires et de la mer de la Manche, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport. Celui-ci est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

adopte le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Blainville-sur-mer.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

### **X. Fixation de la taxe de séjour pour l'année 2014**

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la taxe de séjour pour l'année 2014, actuellement fixée à 0.40€ par jour et par personne, à partir de 13 ans.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de maintenir le tarif à 0.40€ par jour et par personne pour l'année 2014.

### **XI. Questions diverses**

#### **1. Réglementation de la circulation automobile rue des Quarantaines sud**

Le maire présente le projet d'arrêté portant réglementation de la circulation des véhicules à 30 km/h dans la rue des quarantaines, côté sud, voie de liaison communautaire n°12.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'arrêté préparé par le maire et le charge d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## Séance du vendredi 04 octobre 2013

### **2. Convention CEP2 avec l'Agence Manche Énergies (AME)**

Le maire présente la convention CEP2 (conseil en énergie partagé) à passer avec l'AME pour l'amélioration continue de la performance énergétique et environnementale de la commune. La durée de la convention est fixée à trois périodes de 12 mois, pour une cotisation de 2 364€ la première année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la convention CEP2 susvisée ;
- autorise le maire signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

### **3. Participation au paiement de la restauration des enfants scolarisés en CLIS à Coutances**

Le maire rappelle que le conseil municipal avait accepté, pour l'année scolaire 2012/2013, de prendre en charge une partie de la facture de restauration scolaire pour les enfants domiciliés à Blainville-sur-mer et scolarisés en classe de CLIS à Coutances.

Il donne lecture de la lettre par laquelle le président du CCAS de Coutances propose le renouvellement de cette participation pour l'année 2013/2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de participer à hauteur de 1.20€ par repas pour les enfants domiciliés à Blainville-sur-mer et scolarisés en classe de CLIS à Coutances pour l'année 2013/2014 ;
- charge le maire d'effectuer les formalités et l'autorise à signer tous actes.

### **4. Projet éducatif local communautaire**

Thierry MOURLON, représentant le conseil municipal au sein du comité de pilotage, fait le point sur le projet éducatif local communautaire. Il insiste sur l'importance et la difficulté de la mise en œuvre de ce projet qui pourrait être réalisé inter communalement avec des aides relativement intéressantes, ou bien communalement avec des aides moins intéressantes. Il informe le conseil municipal des réunions à venir, dont celle avec les élus le jeudi 10 octobre à 18 heures, à la maison de la communauté de communes, et regrette très vivement la brièveté des délais impartis, le projet devant être bouclé au plus tard le 4 novembre.

### **5. Informations diverses**

Le maire fait part au conseil municipal des remerciements de la MFR de Saint-Sauveur-Lendelin, du lycée maritime et aquacole de Cherbourg et de l'association pour le don de sang bénévole de la région de Coutances, pour les subventions accordées pour l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.